



Le 26 janvier 2026

Concerne : Dérégulation des nouvelles techniques génomiques (NTG)
Vote du 28 janvier 2025 en Commission ENVI

Monsieur le Député,

Madame la Députée,

Je me permets de revenir vers vous, en votre qualité de membres effectif ou suppléant de la Commission ENVI, dans le cadre du projet de dérégulation des nouveaux OGM, que sont les nouvelles techniques génomiques (les NTG) dont la phase de trilogue a été entérinée le 3 décembre dernier. Cet accord provisoire est maintenant soumis au vote européen. La date annoncée pour la Commission ENVI est celle du 28 janvier prochain.

Après plusieurs semaines de discussions, votre institution s'était prononcée le 4 février 2024 sur un texte qui comprenait des avancées majeures sur la proposition initiale de la Commission européenne, particulièrement sur les deux points suivants :

- l'étiquetage des NTG, qu'ils soient de catégorie 1 ou 2 depuis les semences, jusqu'au produit final pour le consommateur ;
- la nécessité de résoudre la problématique des brevets sur les NTG.

Au terme des négociations en trilogue menées pour le Parlement européen, par Madame Polfjard, le texte adopté fait substantiellement défaut sur ces deux volets. Il s'agit pourtant là de deux conditions majeures et incontournables pour protéger les petits semenciers, les agriculteurs et les consommateurs.

Garantir la liberté de choix par des obligations effectives de traçabilité

Afin d'assurer la liberté d'entreprendre des opérateurs économiques européens, y compris leur droit de produire et de commercialiser des denrées exemptes d'OGM et de NGT, ainsi que le droit des consommateurs à une information complète et transparente, le Parlement européen a reconnu la nécessité d'instaurer des obligations strictes de traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cette position, soutenue par l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire européenne — tant biologiques que conventionnels — s'accompagnait d'amendements qui contenaient des exigences

claires en matière d'étiquetage. De telles modifications étaient par ailleurs conformes à l'article 169 du TFUE qui protège la liberté de choix des consommateurs. Or, le texte issu des négociations en trilogue revient sur cette garantie fondamentale. Seules les semences doivent être étiquetées pour les NTG de catégorie 1, mais au-delà de ce premier maillon de la chaîne agro-alimentaire, aucun étiquetage n'est imposé. En sa qualité de représentant direct des citoyens de l'Union, le Parlement se doit de défendre fermement la liberté de choix des agriculteurs, des producteurs alimentaires et des consommateurs.

Préserver les sélectionneurs et les agriculteurs européens face à l'extension des droits de brevet

Dans sa position, le Parlement européen a expressément reconnu que les brevets portant sur les plantes, ainsi que l'interprétation extensive et abusive de leur champ d'application, constituent une menace structurelle pour le secteur européen de la sélection végétale. En conséquence, les députés ont adopté des dispositions visant à exclure de la brevetabilité le matériel génétique susceptible d'être obtenu par des procédés de sélection conventionnels. Les débats ont été longs au Conseil sur le régime de brevetabilité et ont débouché sur une solution insatisfaisante. En trilogue, seuls des mécanismes non contraignants, de toute évidence, insuffisants pour répondre aux préoccupations légitimes des sélectionneurs et des agriculteurs. Concrètement, les brevets sur les NTG n'ont pas été interdits, et les licences n'ont pas été rendues obligatoires. Cette approche est de nature à renforcer davantage la concentration et la monopolisation des ressources génétiques au profit de grandes entreprises multinationales actives dans les secteurs de la biotechnologie et des semences (voir, à cet égard, [la déclaration commune signée par plus de 200 organisations](#)).

L'importance et la portée historique de cette problématique ne sauraient être minimisées. Dès **1995, le Parlement européen avait rejeté l'accord issu du trilogue relatif à la révision de la directive sur la protection juridique des inventions biotechnologiques**, invoquant des préoccupations éthiques liées à la marchandisation des ressources génétiques, à l'étendue excessive des droits de brevet, ainsi qu'aux conséquences potentielles pour les agriculteurs et les sélectionneurs de petites et moyennes entreprises. Nous sommes aujourd'hui exactement dans le même scénario. Il appartient aux députés de poursuivre cette démarche et de défendre la souveraineté européenne en matière de semences et d'alimentation, en rejetant un accord provisoire qui ne comporte aucune réponse juridique substantielle à cet enjeu stratégique majeur, en dépit des exigences initialement formulées par le Parlement.

Le document approuvé par madame Polfjard, qui vous sera soumis pour signature ce 28 janvier, constitue, en ce sens, une véritable confiscation du vote des parlementaires et de ses positions progressistes adoptées le 7 février 2024.

Or, la future législation relative aux NGT est appelée à produire des effets durables et profonds sur l'agriculture et le système alimentaire européens. Le Parlement européen a

légitimement intégré des exigences en matière de traçabilité et de traitement des brevets dans sa position. Dès lors que l'accord provisoire ne reprend aucun de ces éléments essentiels, les députés doivent saisir cette ultime opportunité pour garantir l'adoption d'un cadre juridique intégrant au minimum ces garanties fondamentales.

C'est pourquoi, **nous vous demandons de rejeter le texte issu du trilogue qui vous sera soumis le 28 janvier prochain.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos cordiales salutations.

Liste des signataires

Nature & Progrès	Virginie.pissoort@natpro.be	
BioForum vzw	laura.vanselm@bioforum.be	 BioForum SECTORORGANISATIE BIOLANDBOUW EN -VOEDING
Solidagro	elisa.tondeleir@solidagro.be	 SOLIDAGRO
Broederlijk Delen	emile.arinaga@broederlijkdelen.be	 Broederlijk Delen TOT IEDEREEN MEE IS
CANOPEA	a.defourny@canopea.be	 CANOPEA
vzw WOP!	vzwwop@gmail.com	
Les Amis de la Terre - Belgique asbl	coordination@amisdelaterre.be	 Les Amis de la Terre
Centre d'écologie urbaine	simdemuynck@gmail.com	 centre d'écologie urbaine

Natuurlijk Imkeren	lode@natuurlijkimkeren.org	
De Kollebloem bioboerderij	ruben@kollebloem.be	
De Landgenoten	petra@delandgenoten.be	
Linked.farm	we@linkedfarm.eu	
Voedsel Anders	esmeralda.borgo@voedsel anders.be	
Landwijzer vzw	pieter.vermeiren@landwijzer.be	
Wervel vzw	linde@wervel.be	
Natagora	gaetan.seny@natagora.be	
Frères des hommes	mmerlino.fdh@gmail.com	
Bond Beter Leefmilieu	heleen.desmet@bblv.be	

Rencontre des Continents asbl	admin@rencontredescontinents.be	
--	--	---